

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES AYANTS-DROITS

DU 14 MAI 2014, SALLE PAROISSIALE 2, MONTFAUCON

Sont présents : 18

Qui représentent 21 propriétaires sur 56 convoqués

L'ordre du jour a été publié dans le Journal Officiel en date du 30 avril 2014. De plus, une convocation et l'ordre du jour ont été adressés personnellement à tous les ayants droit en date du 14 avril 2014.

Ordre du jour

1. Désignation des scrutateurs
2. Lecture du PV de l'assemblée des AD du 11 décembre 2013
3. Comptes 2013
4. Divers et imprévus

Bureau de l'assemblée

Président : Bernard Froidevaux

Secrétaire : Sarah Frésard

Monsieur Bernard Froidevaux souhaite la bienvenue aux personnes présentes passe directement au point 1.

1. Désignation des scrutateurs

Patrick Gigon et Marcel Rebetez sont désignés scrutateurs pour la soirée.

2. Lecture du PV de l'assemblée des AD du 11 décembre 2013

Sarah Frésard donne lecture du PV. Aucune remarque n'est faite, il est donc approuvé. Francine Beuret demande s'il est possible d'obtenir le PV avant l'assemblée. Bernard Froidevaux l'informe qu'il est disponible sur le site de la commune.

3. Comptes 2013

Quelques feuilles ont été distribuées aux personnes présentes afin de suivre au mieux les chiffres. Jean-François Maillard donne lecture des comptes 2013, qui affiche un déficit de Frs 2380.15.

Francine Beuret demande le détail du compte « Frais divers ». Jean-François Maillard lui répond que le montant de ce compte provient de la facture d'avocat concernant l'affaire de vente de terrain du feuillet 15. Francine Beuret trouve anormal que cette facture soit à la charge des ayants-droits. Jean-François Maillard l'informe si les AD refusaient de payer cette facture, ils auraient dû faire opposition dans les 30 jours à la suite du jugement, ce que les AD ignoraient. Francine Beuret argumente en ajoutant que cette affaire concernait un couple de la commune et non la commune elle-même, que les AD n'ont pas à payer cette facture ! Bernard Froidevaux répond qu'il est maintenant trop tard, comme les AD n'ont pas fait opposition dans les 30 jours et qu'il faut maintenant « enterrer » cette affaire, une fois pour de bon.

Bernard Froidevaux demande des explications concernant le compte « engrais », qui se monte à plus de Frs 12'000 alors qu'il était budgété Frs 6'000.-. Jean-François Maillard répond que la diminution des engrais est finalement prévue une année plus tard. Nous avons donc semé 35 tonnes comme apparemment, contre 12 pour les années prochaines.

Francine Beuret demande des informations concernant le local de rangement du matériel. Claude Beuret lui répond qu'il se trouve dans le local sous l'ancien local à « Gibus » et qu'il est présent pour la distribution du matériel. Francine Beuret demande s'il n'est pas possible de faire une liste détaillée pour chaque exploitant. Claude Beuret répond qu'il n'y a pas « d'abus » et ne voit pas l'utilité d'une telle liste.

Bernard Beuret demande de passer au vote pour l'approbation des comptes. 18 OUI, les comptes sont approuvés.

4. Divers et imprévus

Philippe Farine demande si la commission des pâturages a déjà écrit un courrier pour une éventuelle location du pâturage des Neufs-Prés. Jean-François Maillard répond que la commission n'a pas encore écrit.

Benoit Frésard demande si la commission a trouvé une solution pour le pâturage des comunances, à l'emplacement de la coupe de bois. Jean-François Maillard lui répond que si ça ne repousse pas convenablement, il faudra voir pour essayer de traiter et ressemer. La commission essaiera également de faire une demande pour broyer les souches.

Huelin Philippe demande quelques informations concernant Hodoflu. Jean-Philippe Frésard lui répond qu'il faut en aucun cas dépasser les quantités des années précédentes. Il faut faire l'annonce sur Internet, la commune quitte ensuite les chiffres donnés par les exploitants.

Maurice Péquignot informe qu'il a été contacté par la commission des pâturages, suite à une lettre reçue à la commune concernant les passages pour promeneurs dans le pâturage autour du village Reka. Il nous indique également que chaque année, le bétail s'échappe par ces passages car l'ouverture est trop large. C'est pour cette raison qu'il a installé un fils électrique au-dessus de chacun d'eux. Jean-François Maillard lui demande s'il n'est pas

possible de mettre un piquet au milieu, afin de réduire l'espace du passage mais Maurice Péquignot lui répond que ce n'est pas possible puisque le tour du passage est bétonné et impossible de planter un piquet. Il semble qu'il y a beaucoup de ces passages et qu'il serait certainement possible de les réduire pour ne garder que ceux le long des sentiers et près des places de parc. Francine Beuret propose d'envoyer un courrier à Jura-Tourisme afin qu'ils informent les touristes sur les soucis rencontrés avec ces passages, tout comme les déchets trouvés dans les pâturages. Bernard Froidevaux propose d'écrire à la commune pour les informer du nombre soucis rencontrés avec le bétail qui s'échappe régulièrement et que c'est un moyen de sécuriser aussi bien les personnes que le bétail.

Francine Beuret fait remarquer, concernant le pâturage des Neufs-Prés, que le GLM a signé un contrat qui ne l'autorise pas à vendre du terrain durant 75 ans. Bernard Froidevaux lui répond qu'il n'a jamais été question d'acheter ce pâturage mais uniquement de le louer, donc aucun souci par rapport à ce fameux contrat.

La parole n'est plus demandée, l'assemblée se termine à 21h15.

Montfaucon, le 14 mai 2014

Au nom de l'assemblée des ayants droit :

Le Président :

La Secrétaire :

M. Bernard Froidevaux

Mme Sarah Frésard